

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Stage Hiver

2025

La ville de Beauvais organise, en février, des stages techniques, ludiques ou sportifs dans le cadre de l'opération « stage d'hiver ».

Modalités d'inscription au stage

Les inscriptions aux stages se font uniquement sur la plateforme d'inscription dédiée : activites.beauvais.fr à partir du 15 janvier pour les Beauvaisiens

Aucun stagiaire ne sera accepté sans inscription sur le logiciel.

Les âges des participants ont été fixés par les éducateurs sportifs : le renseignement d'une fausse date de naissance peut entraîner l'annulation de l'inscription à l'activité et entraîne l'entière responsabilité des parents en cas d'accident.

Les encadrants ont fixé un effectif de stagiaires maximal, celui-ci doit être respecté pour des raisons de sécurité et d'organisation.

Un minimum d'inscrits est exigé afin de maintenir l'activité.

Les inscriptions sont fermes et définitives. Après paiement, aucune modification d'activité ou de participant ne sera autorisé.

Encadrement du stage

Les stagiaires sont placés sous la surveillance et la responsabilité de l'encadrant du stage, tant sur la durée de l'activité que sur les temps d'accueil et de départ des stagiaires.

Les parents devront informer par écrit l'encadrant lorsque l'enfant est autorisé à rentrer seul chez lui ou en compagnie d'une autre personne que ses tuteurs légaux.

Tarif

Le tarif du stage est un tarif par semaine et par personne. Il se déroule du lundi au vendredi, à l'horaire indiqué.

Les stages encadrés par un éducateur sportif sont au prix de 11€/semaine.

Brevet de natation

Pour les enfants de moins de 15 ans, un brevet de natation de 25 mètres pour les activités nautiques sera à fournir le 1er jour de l'activité. Pour les jeunes de plus de 15 ans, un brevet de natation de 50 mètres sera demandé.

Déroulement

Les stagiaires devront respecter les consignes suivantes :

- Respecter les horaires de début et de fin de chaque séance,
- Avoir une tenue et des chaussures adaptées au sport pratiqué,
- Prévoir un sac à dos avec une petite bouteille d'eau,

- Prévoir un vêtement de pluie,
- Avoir un comportement adapté, le cas contraire pourra entraîner une exclusion,
- Respecter les encadrants, les autres participants et le matériel,
- En cas d'effectif insuffisant, le service « Développement sportif » se réserve le droit d'annuler le stage,
- Pour le bon déroulement des séances et pour travailler sur l'autonomie de l'enfant, la présence des parents n'est pas préconisée.

Annulation

La ville de Beauvais se réserve le droit de modifier et déplacer une activité, de supprimer une séance ou d'annuler une semaine d'activité dans les cas suivants : effectif insuffisant, cas de force majeure, raisons météorologiques ou de fonctionnement, crise sanitaire.

Remboursement

L'annulation par le participant d'une journée ou semaine de stage n'entraîne pas le remboursement (sauf sur présentation d'un certificat médical et si le stagiaire n'a pas pratiqué plus de 2 jours d'activités).

L'annulation par la ville de Beauvais d'une journée ou semaine de stage n'entraîne pas le remboursement, sauf dans les cas suivants : effectif insuffisant, cas de force majeure, raisons météorologiques ou de fonctionnement, crise sanitaire ; et uniquement si le stagiaire n'a pas pratiqué plus de 2 jours d'activités).

- Pour l'activité VTT : le casque est obligatoire et doit être apporté par le participant. Le VTT personnel est à privilégier et ne pourra pas être stocké.

Droit à l'image

Dans le cadre de la communication, la Mairie de Beauvais, se donne le droit d'utiliser les photographies prises lors des séances de stage. En cas de refus, les parents devront le mentionner.

Les informations collectées par la commune de Beauvais directement auprès de vous sont nécessaires pour valider votre inscription au stage. À défaut, la commune de Beauvais ne sera pas en mesure de valider l'inscription aux activités. Ces informations sont à destination de la commune de Beauvais, elles pourront être communiquées aux services de secours et de prise en charge médicale en cas de besoin et seront conservées pendant 1 an. Si vous en avez formulé l'autorisation, les prises de vue photographiques pourront être diffusées sur les différents supports de communication publique de la commune, notamment les plaquettes, magazines, réseaux sociaux et sites internet.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des

directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier RAR à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Commune de Beauvais, 1 rue Desgroux, BP 60330 60021 Beauvais cedex. Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.